



Mairie

Ouverture du secrétariat les mardi et jeudi de 17h00 à 19h00.
03.44.54.20.82 – mairiedeborest@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Réunion du 15 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

Date de convocation : 11/12/2025

Présents :

Mesdames Didier et Lacaze,

Messieurs Bianchini, Bordereau, Carpentier, De Freitas, Duchesne, Fleury Longuet et Sicard.

Absente excusée : Madame Degraeve

Pouvoir de : Madame Degraeve à Madame Didier

Secrétaire de séance : Madame Didier

0 : Election d'un/e secrétaire de séance

Madame Valérie Didier se propose et c'est à l'unanimité des membres présents qu'elle est retenue.

1 : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Une remarque de Monsieur Bianchini a été formulée au secrétariat vendredi dernier portant sur la délibération pour la zone d'expansion de crue.

Il semble avoir eu une confusion entre le rû Chambord et le rû du Pont de Corne.

Les termes rû du Pont de Corne ont donc remplacés le rû Chambord dans le compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le compte-rendu du 5 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 : Délibération pour le transfert du siège social de la Communauté de Communes

Le Maire explique que compte tenu de la nouvelle compétence eau et assainissement, un besoin en place supplémentaire est nécessaire. Les locaux d'avenue Eugène Gazeau sont trop exigües, la salle de réunion jugée insuffisante et le stationnement est difficile car partagé avec le site dédié aux activités sportives les 3 arches. La zone dite « atelier » pour les services techniques ainsi pour le service environnement est plus que limitée.

Sur ce nouveau site situé à l'entrée de Senlis, dans l'ancienne entreprise Arthur Martin - Electrolux, avenue Félix Louat les locaux sont de plus de 700 m² et il y aura une cinquantaine de places de parking et une véritable zone dédiée au stockage notamment des containers du service environnement (390m² en sous-sol ; alors qu'actuellement en plus de l'avenue Eugène Gazeau un second local est loué).

Madame Loiseur et Monsieur Sicard conseillaient d'attendre le changement d'assemblée délibérante pour déménager car les critiques sont toujours très faciles et après visite, les locaux peuvent paraître plus luxueux. Ils sont surtout fonctionnels et modernes vis-à-vis de ceux avenue Eugène Gazeau, pour un coût de loyer légèrement supérieur à l'actuel. Finalement, le conseil communautaire a délibéré favorablement et le transfert a été fait à compter du 1^{er} décembre. Des aménagements seront ensuite réalisés et un déménagement envisagé début mars 2026.

La ville de Senlis récupérera son local de l'avenue Eugène Gazeau.

Il y aura des locaux en open-space dont ceux pour la nouvelle compétence eau et assainissement etc ... Le recrutement du personnel dédié est en cours, avec en plus un conseiller juridique dédié à l'intercommunalité soit 6 nouvelles personnes au total. Monsieur le Maire rappelle que plusieurs secteurs composent l'intercommunalité tels que la comptabilité, les ressources humaines, la petite enfance, l'environnement etc...

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le changement de siège de l'intercommunalité à compter du 01^{er} décembre.

3 : Délibération pour la révision des statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise

La commune de Borest est membre du syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60) qui travaille avec notre collectivité pour des dossiers d'investissement conséquents, comme par exemple pour le passage en éclairage LED du parc d'éclairage public communal. Nous travaillons également et plus fréquemment pour des menus travaux d'éclairage public ou des besoins spontanés avec l'entreprise LESENS.

Pour des travaux avec le SE60, la demande de travaux doit être faite l'année post travaux.

Par exemple : pour l'installation de prises sur les lampadaires pour les guirlandes et le déplacement du candélabre rue Monny, notre demande de février pour réalisation en 2025, a été considérée trop tardive.

Lors du comité syndical du 25 novembre 2025, le syndicat d'énergie de l'Oise a délibéré sur plusieurs modifications statutaires, qui sont ensuite soumises pour délibération à chaque commune membre :

1/ Amélioration de la gouvernance, la représentativité et l'atteinte du quorum en réduisant de 133 à 106 le nombre de délégués au sein du comité syndical ;

2/ Modernisation de l'objet du syndicat avec l'intégration des nouveaux enjeux énergétiques et de décarbonation ;

3/ La clarification des droits à agir concernant les travaux et la maintenance de l'éclairage public, l'intervention sur les lignes de télécommunication, le déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ;

4/ L'actualisation et l'ajout de compétences complémentaires telles que les objets et réseaux connectés et les projets d'autoconsommation ;

5/ La mise à jour des annexes avec la modification de la liste des membres et des compétences transférées sans recourir à une procédure lourde de modification statutaire.

Les conseillers municipaux, approuvent à l'unanimité ces modifications statutaires.

4 : Situation juridique de la plainte de Monsieur Berthou

Pour rappel, des travaux de réfection des trottoirs et entrées charretières ont eu lieu dans la rue du Four et cet administré a sollicité son avocat car il voulait que la commune réalise des travaux de pavage devant sa propriété, jugeant discriminatoire et injustifié le fait de ne pas avoir vu son devant de propriété refait. Monsieur Bordereau rappelle que 5 entrées de propriétés n'ont pas été refaites. La commune a elle aussi sollicité son avocat qui a apporté une réponse et le délai de recours qui était de 2 mois, est maintenant dépassé, cette affaire est donc jugée close.

5 : Comptabilité : ajustements des crédits et délibération pour les dépenses d'investissement

Comme rapidement évoqué lors de la séance du dernier conseil municipal, il est demandé aux élus, d'autoriser le Maire à payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, non compris les amortissements et le remboursement de la dette dans la limite du quart des dépenses d'investissement de 2025. Avec le récent incident à l'église (voir point 7), des dépenses non prévues vont sûrement avoir lieu.

Le conseil municipal est également sollicité afin de bien vouloir autoriser le Maire à opérer un virement de crédits pour payer une débrouailleuse.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ces décisions budgétaires.

6 : Compte-rendu de la rencontre sur la Nonette avec E. Woerth

Une réunion à l'initiative de monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Décentralisation et du Logement, E. WOERTH, coanimée par madame MARTIN, Vice-présidente Régionale a eu lieu le 13 novembre à la mairie de BOREST avec les propriétaires riverains concernés, la Maire de MONT L'EVEQUE, le Maire de BRASSEUSE et le syndicat de la Nonette.

Chacun a pu donner son point de vue.

Il a été reproché à la commune que le projet de zone humide avait été refusé par le conseil municipal précédent.

Face aux augmentations de la taxe GE-MAPI que chaque administré paye sur ses impôts fonciers, Monsieur le Maire de Borest a demandé quel service les administrés avaient en retour. Le syndicat a indiqué que la compétence inondation n'était pas de leur ressort mais de celui de l'intercommunalité. En retour il leur a été rappelé que l'enveloppe de l'intercommunalité au syndicat avait augmenté de 25 000 euros.

Monsieur le Maire a demandé 2 faucardages par an : un premier au printemps (travail sur les herbiers) puis un second en plein été. Le syndicat indique que ce n'est pas non plus sa compétence ni à lui de financer cette dépense de fonctionnement et que le faucardage est lié à des contraintes techniques spécifiques.

Le faucardage réalisé en 2024 et à charge de la C.C.S.S.O. était exceptionnel.

En conclusion, il a été décidé avec Madame Martin, qu'un courrier rédigé en ce sens serait envoyé au Président de la C.C.S.S.O. pour lui demander le financement de ces faucardages avec une prise en charge de la commune de 20 % du coût global entre 8000 et 12 000 euros.

Les propriétaires riverains sont satisfaits de la tenue de cette réunion, car ils ont pu parfois se sentir délaissés voire oubliés par le syndicat.

En parallèle, des travaux de reconstitution des berges sur la propriété Pontalba, entre Borest et Mont L'Evêque sont en cours. Deux devis ont été réalisés pour des travaux immédiats et des travaux sur le long terme créant un courant et redonnant un sens à cette rivière. Nous sommes en attente d'un retour du propriétaire concerné.

Les communes d'Othis, Ver-sur-Launette, Nanteuil-le-Haudouin, Ermenonville ou encore Fontaine-Chalais sont concernées par cette problématique d'amoncellement d'eau.

La commune de Borest n'a à ce jour aucun retour de son courrier adressé au Maire de Ver-sur-Launette.

La mise en place de l'échelle limnimétrique au pont de Corne est précieuse et a permis de constater la différence de niveaux d'eau, actuellement à 40 et montée jusqu'à 130.

Dans les panneaux d'affichage on peut retrouver les relevés pluviométriques du mois passé et le comparer au même mois de l'année précédente.

7 : Point sur le sinistre de l'église

Mi-novembre Monsieur le Maire a dû prendre la décision de fermer l'église Saint Martin et d'y interdire son accès.

Le décor en pierre d'une clef de voute est tombé au sol. Heureusement sans office en cours.

Monsieur Longuet est remercié pour les photographies qu'il a réalisées par drone et dont quelques-unes sont remises à chaque conseiller municipal. On y voit que le décor est en pierre sculpté avec une carotte centrale et la fixation qui reçoit une tige coulée avec du plâtre soit une triple liaison, pierre-plâtre-fixation.

Sur une photographie on voit que la clef de voute à proximité de celle qui est tombée, proche du porche, présente une fissure. La troisième est en bon état.

Grâce à Madame Loiseleur, le Maire a pu rentrer en contact rapidement avec Madame Touret, adjointe au chef de service de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.) de Compiègne. Elle est venue dans notre église et a demandé plusieurs devis d'artisans pour démonter et déposer les deux clefs de voute mais aussi pour décrocher, reconstituer les clefs de voûte et les remettre en place.

Elle a confirmé lors de cet entretien que c'est bien la totalité de l'église qui est classée et elle a conseillé des artisans spécialisés et agréés monuments historiques.

Deux techniques de travail nous ont été proposées : avec Monsieur Lefèvre avec une nacelle et Monsieur Paton, *meilleur ouvrier de France 2015*, avec un échafaudage. Un premier devis a été reçu des deux artisans (Paton 450 euros TTC / Lefèvre 1080 euros TTC) pour démonter et déposer mais le second devis pour tout refaire est attendu.

Monsieur Bordereau, avec cette église inscrite Monuments Historiques, conseillerait de refaire à l'identique ; ça serait dommage que les clefs de voute disparaissent.

La commune est en lien avec l'assurance et se soumettra aux décisions des A.B.F.

8 : Rapport Annuel sur le syndicat des eaux de Montlognon

La SAUR, délégataire du syndicat lui fournit tous les ans, le R.A.D. Rapport Annuel du Délégué qui contient un certain nombre d'indicateurs que le syndicat renseigne ensuite sur l'observatoire des données. Suite à cette saisine, un Rapport Annuel sur le

Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable est généré (R.P.Q.S.). Les communes membres du syndicat doivent voter le R.P.Q.S. 2024. Les éléments sont consultables sur [https : // www.services-eaufrance.fr](https://www.services-eaufrance.fr)

On constate un meilleur rendement du réseau passant de l'indicateur performance de 71.6 à 84.2 et parallèlement une augmentation des abonnés de 0.5 %.

Le prix du m3 d'eau en 2024 était de 2.45 euros TTC contre 2.50 en 2025 incluant les charges. La facture standard pour un foyer est de 120m3. La facturation en 2024 s'élevait à 260 380 euros avec un impayé de 60 000 euros soit 17 % qui est redescendu en 2025 grâce aux informations fournies par les mairies au simaep et la poursuite d'huissiers via la trésorerie à 2.3 %.

Le résultat de 2024 en fonctionnement était de 371 908 euros et en investissement de 163 376 euros. Il y avait un Reste à Réaliser en dépense d'investissement soit un résultat net de 428 119 euros pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ce rapport.

9 : Point animations

Le concert de Noël a eu lieu pour les enfants hier. Le spectacle n'était pas au niveau des années précédentes mais les enfants étaient contents des cadeaux de qualité et de la venue du père Noël et les parents de se voir servir un apéritif convivial. Le père Noël est remercié et la boîte aux lettres du père Noël a eu du succès.

Pour les colis du C.C.A.S, les membres se réuniront demain à 18 heures et la distribution aura lieu samedi matin. Le colis se compose d'une bouteille de champagne, d'un bloc de foie gras et de chocolats.

Le comité des fêtes proposera une galette des Rois mi-janvier.

10 : Questions et informations diverses

-Remerciements de la subvention aux Poteaux des Trois forêts.

-À la suite du dépôt sauvage de pneus de poids lourds en forêt et au premier enlèvement il reste une quinzaine de pneus qui sera sûrement enlevé avant Noël. Le Maire trouvera une solution et doit se rendre au S.M.D.O.

-Un conseil d'école a eu lieu avec 54 enfants scolarisés et une prévision de 52 enfants en septembre 2026. 9 CM2 partiront à la fin de cette année scolaire.

Dans le cadre d'une fermeture de classe les maires seront concertés par l'éducation nationale.

-Concernant le projet de R.P.C., monsieur Patria et sa commission ont reçu plusieurs architectes et attendent les devis pour des bâtiments en module extensible en fonction des effectifs et des finances.

-Les enfants des deux écoles sont partis en sortie scolaire vendredi et ont visité, selon les classes le musée Vivenel ou le musée de l'automobile de Compiègne et ont été au cinéma.

-Le calendrier de chasse de l'O.N.F. est disponible via un flash code (diffusé sur illiwap et dans les panneaux d'affichage communaux).

-Keolis s'associe avec la C.C.S.S.O. pour la location de vélos électriques sur les voies douces. 80 % du système sera financé par Kéolis avec des forfaits journée, semaine et mois.

-Le Journal n°48 novembre 2025 -mai 2026 du P.N.R. est disponible.

-Une copie du courrier envoyé par M. WOERT à Monsieur le Préfet de l'Oise est donné à chaque conseiller municipal.

-Madame Didier remercie Monsieur Bordereau pour la remise en état du jeu abîmé à l'aire de jeux.

-Monsieur Bordereau indique avoir eu des difficultés sur la pose des nouvelles guirlandes électriques notamment avec les prises.

Monsieur le Maire remercie la maison Degraeve pour le prêt du JCB tandis que Monsieur Bordereau remercie Madame Didier pour le travail de commande des guirlandes et Monsieur De Freitas pour l'installation. Monsieur Bianchini et Monsieur le Maire les félicitent et les remercient.

-Monsieur Longuet indique que les bandes de peintures des Stop sont à refaire, Monsieur le Maire indique que c'est prévu et qu'un outil adapté a été acheté. Lorsque le temps sera favorable, ce sera fait.

-Monsieur Duchesne rapporte qu'à nouveau des pavés ont encore été déchaussés au rond-point de la route de Nanteuil, sûrement à cause des passages des camions.

-Un grave accident a eu lieu à la croix rouge avec un camion rempli de palettes qui s'est couché dans le champ de Monsieur Bianchini provoquant une fermeture de la D 330 A pendant plusieurs heures.

-Le contrat de vidéoprotection avec l'entreprise Dache vient d'être renouvelé à l'identique et une convention avec le Smothd a été signée. Finalement il n'y aura pas de ligne dédiée avec internet, un simple paramétrage suffira avec adjonction d'un VPN.

-Lorsqu'on fait appel à Valois Emploi pour la mise à disposition d'un salarié, il est ensuite proposé d'embaucher le salarié. Il faudra donc réfléchir à l'embauche de leur collaborateur lors du prochain conseil municipal.

-La mairie sera fermée du 23 décembre au soir au 4 janvier.

-Compte tenu des futures élections municipales, de la dépose des listes électorales en février, il se peut qu'il n'y ait pas d'autre conseil municipal d'ici le 15 mars 2026, sauf si sujets urgents et importants.

-La clôture de l'exercice comptable 2025 est en cours avec beaucoup d'écritures à passer en trésorerie.

La séance est levée à 22h28.